

Le Mag'

#27 AFCCO

2nd Semestre 2024

Actualités

Événements

Stages



L'école des entreprises
de Franche-Comté

Édito

de Michel Delgrande



Michel DELGRANDE



LES GRANDES ENTREPRISES NOUS VOLENT L'APPRENTISSAGE

Au combat amis artisans !

Ne laissons pas l'industrie et les grands groupes commerciaux profiter frauduleusement de l'argent de l'apprentissage à notre détriment.

Pour faire suite au reportage de complément d'enquête du 25 avril dernier sur France2, nous devons réagir afin de ne pas être assimilés à ces fraudeurs qui détournent la législation pour profiter illégalement de financements.

Je m'explique : lors de la réforme sur l'apprentissage, la législation stipulait bien que les financements étaient attribués à l'artisanat et aux petites entreprises. Or, sous la pression d'un lobbying de grands groupes, le gouvernement a cédé et accepté d'ouvrir l'apprentissage aux grandes sociétés.

C'est comme laisser entrer le loup dans la bergerie (emplois déguisés à moindre coût, formation inexistante, cours non réalisés etc.). Un vrai scandale !

Quand je me réfère à la complexité du dossier QUALIOPI, que nous devons réaliser pour obtenir l'agrément, il nous est permis de douter de la façon de contrôler ces grands groupes comme Carrefour, Galiléo, etc.

Il est de notre devoir d'alerter les instances que l'artisanat respecte scrupuleusement les règles de la formation et que nous ne voulons pas être les victimes de ces fraudeurs en col blanc.

Il est bien triste de constater que dès que, quelque chose fonctionne bien, il y a toujours des profiteurs pour détourner le système et faire de l'argent sur le dos du citoyen.

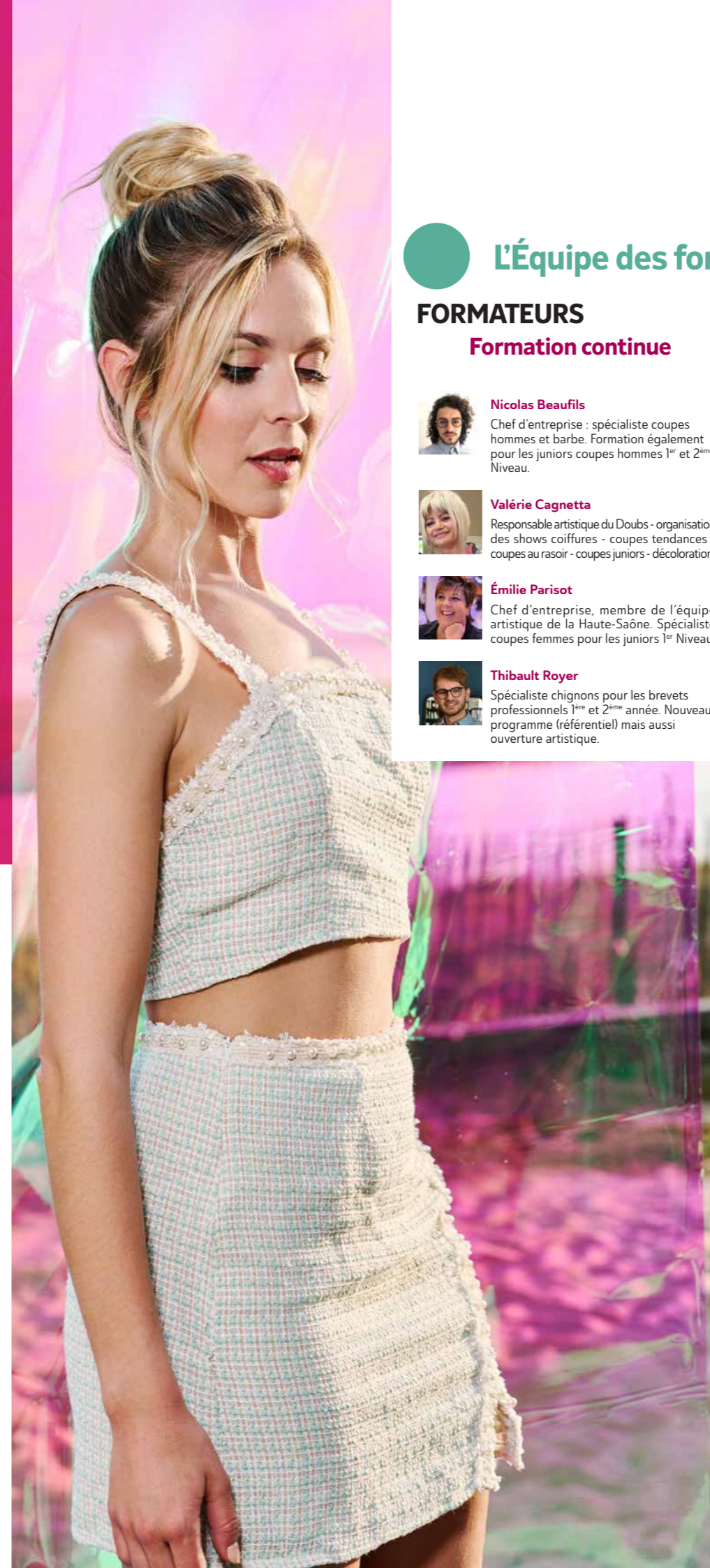
« L'homme est un loup pour l'homme » a dit le philosophe Thomas Hobbes et, hélas nous le constatons tous les jours.

L'alternance que nous défendons depuis des décennies commence à faire briller les yeux de ceux qui n'y croyaient pas. Nous devons nous défendre de toutes parts pour faire garder à l'apprentissage ses lettres de noblesse.

Michel DELGRANDE
Président de l'AFCO

Le Mag' #27 AFCO 2nd Semestre 2024 Sommaire

Édito de Michel Delgrande	2
L'Équipe UNEC F.C. & AFCO	2
L'Équipe des formateurs et professeurs	3
CAP - Bac Pro - BP	4
Actualités :	
- Concours Nos Grands-mères en fêtes	5
- Journée découverte du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat	5
- Portes ouvertes AFCO 2024	6
- Réunion d'information Bac Pro	6
- Dès la rentrée 2024 : BAC PRO « Métiers de la coiffure »	7
- Trophée AFCO 2024	8
AFCO & UNEC Franche-Comté	
Formation Raphaël Perrier	9
Une vision pour l'avenir	9
Lancement de la 9 ^{ème} promotion de l'école des cadres de l'UNEC	10
Rendez-vous UNEC en Ardèche	10
Reconnaissance UNEC	11
CPF : la participation financière obligatoire du salarié	11
Les Stages	
Retour sur les stages 1 ^{er} semestre 2024	12
Programme des stages 2 nd semestre 2024	13
EXCLUSIF Stages offerts (adhérents UNEC)	13
Contenus des stages	14
Nos partenaires	15



L'Équipe des formateurs régionaux

FORMATEURS

Formation continue



Nicolas Beauvils

Chef d'entreprise : spécialiste coupes hommes et barbe. Formation également pour les juniors coupes hommes 1^{er} et 2^{ème} Niveau.



Valérie Cagnetta

Responsable artistique du Doubs - organisation des shows coiffures - coupes tendances - coupes au rasoir - coupes juniors - décoloration.



Émilie Parisot

Chef d'entreprise, membre de l'équipe artistique de la Haute-Saône. Spécialiste coupes femmes pour les juniors 1^{er} Niveau.



Thibault Royer

Spécialiste chignons pour les brevets professionnels 1^{ère} et 2^{ème} année. Nouveau programme (référentiel) mais aussi ouverture artistique.

PROFESSEURS

Formation initiale CAP et BP



Pascale BAUD

Directrice Pédagogique
Professeur Principal CAP en 1 an et Seconde BAC PRO
Professeur de pratique (CAP, BP et BAC PRO)



Myriam Bakir

Professeur de pratique (CAP)



Florence Chauvin

Responsable des relations entreprises
Professeur Principal BP 2^{ème} année
Professeur de pratique (CAP, BP et BAC PRO)



Pierre Genevois

Professeur de pratique (CAP, BAC PRO)



Marion Hyvernat

Référente formation continue
Professeur Principal CAP 2^{ème} année
Professeur de Pratique (CAP)



Alicia Lo Presti

Professeur de pratique (CAP, BAC PRO)



Delphine Philippe

Professeur Principal CAP et BAC PRO 1^{ère} année
Professeur de Pratique (CAP, BP et BAC PRO) & Technologie (BP)



Arthur Chaumonnot

Professeur d'Arts Appliqués (CAP, BP et BAC PRO)



Carole De Vettor

Professeur de Gestion et Management de l'entreprise (BP) & d'Économie Gestion (BAC PRO)



Kader Keddouci

Professeur de français - Histoire/géographie (CAP, BAC PRO) & de PSE (CAP, BAC PRO) & Expression et connaissance du monde (BP)



Pierre Oudot

Professeur d'Éducation Physique et Sportive (CAP, BAC PRO)



Guillaume Sermier

Professeur de Sciences/Mathématiques (CAP, BAC PRO) & Sciences (BP)



Geneviève Truchetet

Professeur d'anglais (CAP, BAC PRO)

LES PRÉSIDENTS



Marion CHOPARD-LALLIER



Olivier GUILLAUME



Nanou DROIT



Patrice BINETRUY

L'équipe UNEC F.C.

Marion Chopard-Lallier
Présidente UNEC Doubs

03 81 88 63 87

Olivier Guillaume
Président UNEC Jura

03 84 24 50 50

Nanou Droit
Présidente UNEC Haute-Saône

03 84 78 47 47

Patrice Binetruy
Président UNEC Territoire de Belfort

03 81 88 63 87

L'équipe AFCO

Michel Delgrande
Président / AFCO

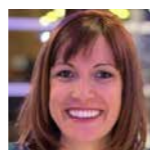
Pascale BAUD
Directrice Pédagogique

Élodie Revillard
Directrice Administrative

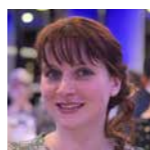
03 81 88 63 87

Sandra Ramos
Directrice Comptabilité et Gestion

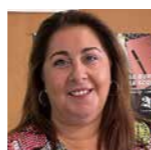
03 81 88 63 87



Pascale BAUD



Élodie REVILLARD



Sandra RAMOS

CAP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

La formation initiale ou première, c'est la préparation au CAP Coiffure

L'AFCO prépare ses élèves au diplôme du CAP Métiers de la coiffure après la 3ème mais aussi au diplôme du CAP Métiers de la coiffure en un an dans le cadre d'une formation accélérée pour adulte. Le CAP Métiers de la coiffure est une qualification attribuée à l'élève à l'issue d'un examen qui lui permet par la suite de poursuivre ses études, de s'installer en tant que coiffeur à domicile ou alors de travailler dans un salon de coiffure.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 413 heures de formation / an
- Cours les mercredis et jeudis (et les mardis pour la formation en un an)
- Entreprise les mardis, vendredis et samedis (les vendredis et samedis pour la formation en un an)

Bac Pro

SECONDE BAC PRO
STATUT STAGIAIRE - CONVENTION DE FORMATION

PREMIÈRE ET TERMINALE :
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Après la 3ème, l'AFCO prépare également ses élèves au diplôme du BAC PRO Métiers de la Coiffure en trois ans sur dossier scolaire. L'admission en classe de Seconde BAC PRO s'effectue par un entretien d'entrée dont le processus est le suivant :

- Vérification du parcours de l'apprenant
- Examen du dossier de candidature
- Entretien de motivation pour la formation choisie
- Test de Français / Mathématiques et Culture Générale

L'AFCO prépare également ce diplôme en deux ans (Première et Terminale) pour les élèves ayant obtenu leur diplôme CAP Métiers de la coiffure.

Modalité de la formation :

- Trois années de formation
- 675 heures de formation / an

Seconde BAC PRO :

- Cours les mardis, mercredis et jeudis
- Deux jours en stage

Première et Terminale BAC PRO :

- Cours les lundis et mardis pour la Première et Terminale BAC PRO
- Trois jours en entreprise

BP

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Brevet Professionnel

Après l'obtention du CAP, il est possible de poursuivre ses études de coiffure au sein de l'AFCO avec un BP en alternance sur deux ans. Ce diplôme est essentiel afin de pouvoir ouvrir et devenir gérant de son propre salon de coiffure. Cette qualification est l'assurance de l'acquisition de l'agilité du coiffeur combinée à la rigueur du gestionnaire. L'AFCO propose cette formation associée à un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation afin de préparer au mieux ses élèves à la vie active.

Modalité de la formation :

- Deux années de formation
- 400 heures de formation / an
- Cours les lundis et mardis
- Trois jours en entreprise

TAUX DE RÉUSSITE CAP

2014 / 2015	97%
2015 / 2016	96%
2016 / 2017	93%
2017 / 2018	95%
2018 / 2019	87,5%
2019 / 2020	96% en CCF*
2020 / 2021	92%
2021 / 2022	87,1%
2022 / 2023	91,5%

2023 / 2024 95,8%

TAUX DE RÉUSSITE BP

2014 / 2015	85%
2015 / 2016	88%
2016 / 2017	84%
2017 / 2018	88%
2018 / 2019	100%
2019 / 2020	93% en CCF*
2020 / 2021	54%
2021 / 2022	85,71%
2021 / 2022	71,4%

2023/2024 87,5%



ACTUALITÉS AFCO

Concours « Nos grands-mères en fête »

Éclats de créativité !

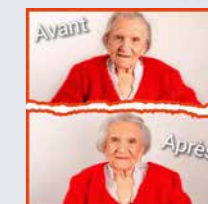
Nos élèves de BP1 ont fait preuve d'un grand savoir-faire à l'occasion du concours national « Nos grands-mères en fête ».

En partenariat avec l'EHPAD de Belleuval (Besançon), les élèves ont accueilli le 15 janvier 2024, sept résidentes au sein de notre salon pédagogique.

Les objectifs de ce concours sont de mettre à l'honneur la coiffure, d'apporter pendant quelques heures un moment de bien-être aux résidentes et également de renforcer le lien intergénérationnel.



Résultat national 2024



Miss Grand-Mère en Fête France 2024
Miss Occitanie - Marcelle 96 ans



1ère dauphine
Miss Normandie - Jeannine



2ème dauphine
Miss Pays de Loire - Marie

ACTUALITÉS AFCO

Journée découverte du Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat au Real Campus by L'Oréal à Paris

Le mardi 12 mars 2024, les élèves BP 2ème année ont visités le REAL Campus by L'ORÉAL, école innovante où les étudiants sont formés non seulement aux savoir-faire techniques de la coiffure, mais également à l'entrepreneuriat, à l'anglais, au digital et aux soft-skills. La pédagogie est centrée autour de l'expérience client et de projets concrets.

Lors de cette visite, la formation Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat leur a été présentée. L'objectif de cette formation est de transmettre à chaque étudiant l'ensemble des outils nécessaires pour mener à bien son projet professionnel et devenir un entrepreneur de la coiffure.

Le cursus est ouvert aux titulaires d'un Brevet Professionnel Coiffure ainsi qu'aux titulaires d'un Baccalauréat général ou professionnel, en formation initiale ou en reconversion professionnelle. Formation reconnue par l'État qui se déroule sur trois ans en alternance, avec de nombreuses possibilités de carrières.



Les Portes Ouvertes à l'AFCO le samedi 16 mars 2024

Le Centre de formation Coiffure a ouvert ses portes aux futurs élèves le samedi 16 mars 2024, une occasion pour nos élèves de 2^{ème} année CAP Métiers de la Coiffure de présenter par le biais d'ateliers les différentes matières étudiées au sein de l'école.

Dans un esprit de convivialité, les futurs élèves ont ainsi eu la possibilité de poser des questions à nos apprenants et aux professeurs et ainsi de se conforter dans leur projet de formation.

Lors de ces portes ouvertes, l'équipe administrative a également présenté les modalités du nouveau diplôme proposé à partir de la rentrée scolaire 2024/2025 : Le BAC PRO Métiers de la Coiffure.

Un grand merci aux élèves CAP 2^{ème} année ainsi qu'à leurs tuteurs qui ont accepté de les libérer pour cette matinée.

Merci également à l'ensemble du personnel pour l'organisation de cette journée riche en échanges et en partages.



INFORMATION BAC PRO

Construire l'avenir ensemble

Le jeudi 18 avril 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos locaux les familles de nos élèves et futurs élèves pour une réunion d'informations et d'échanges autour de l'ouverture de la filière du baccalauréat professionnel « Métiers de la coiffure » dès septembre 2024.

L'ensemble de l'équipe AFCO remercie les parents, les apprenants, les entreprises partenaires et l'équipe pédagogique pour leur implication dans ce projet.



Dès la rentrée 2024 : BAC PRO « Métiers de la coiffure »



Seconde professionnelle : statut stagiaire

Accessible en sortie de 3^{ème} ;
Sur dossier scolaire ;
Et après tests de maths / français / culture générale.

- 20h de cours par semaine les mardi / mercredi / jeudi
- 35 semaines de cours sur l'année

Convention de stage du 15 août au 31 juillet

30 ou 35 heures de travail hebdomadaire
7 semaines de vacances

Rémunération sous forme de gratification
Pour 35h : 279€ / mois
Pour 30h : 203€ / mois

Première et terminale BAC PRO : en apprentissage

Accessible après obtention du CAP métiers de la coiffure ;
Ou après validation de la seconde professionnelle métiers de la coiffure.

- 15h30 de cours par semaine les lundi / mardi
- 40 semaines de cours sur l'année dont 5 semaines complètes à l'école

Contrat d'apprentissage sur deux ans

35 heures de travail hebdomadaire
5 semaines de congés payés

Salaire de 57% à 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti

BLOC DE COMPÉTENCES

PÔLE 1

Réaliser des prestations de coiffure

PÔLE 2

Relation clientèle / Accueil / Vente

PÔLE 3

Pilotage d'une entreprise

Rémunération en % du SMIC au 1er Janvier 2024

ÂGE DE L'APPRENTI	ANNÉE D'EXÉCUTION	APPRENTI PRÉPARANT UN DIPLÔME OU UN TITRE DE NIVEAU 4
16 - 17 ans	1 ^{ère} année	57% du SMIC : 1007,14€
	2 ^{ème} année	67% du SMIC : 1183,84€
18 - 20 ans	1 ^{ère} année	67% du SMIC : 1183,84€
	2 ^{ème} année	77% du SMIC : 1360,53€
21 - 25 ans	1 ^{ère} année	80% du SMIC : 1413,54€
	2 ^{ème} année	80% du SMIC : 1413,54€
26 ans et plus	1 ^{ère} année	100% du SMIC : 1766,92€
	2 ^{ème} année	100% du SMIC : 1766,92€

Trophée AF CO le 15 Avril 2024 à Besançon



Évènement important pour les jeunes CAP en 2^{ème} année qui se sont affrontés au grand concours « Coupes Hommes Tendances et Coiffures Artistiques ».

Cette année, 24 candidats ont travaillé sans relâche pour montrer à leurs aînés un travail de précision, de création et artistique.

Nos lauréats ont ainsi démontré qu'ils étaient en phase avec leur futur métier, nous avons vu des coiffures artistiques hors du commun.

Michel Delgrande remercie les professeurs et les membres du jury pour leur participation à cette journée. Ainsi que les sponsors : Raphaël PERRIER, l'Oréal Professionnel et Eugène Perma pour les différents lots.

Bravo à tous et toutes pour ces belles démonstrations.

LE CLASSEMENT :

Coiffage Artistique Féminin

- 1^{er} Prix : Mélitine DENIS (Salon Le Loft Coiff' à Baume les Dames)
- 2^{ème} Prix : Lilou BEAUDOIRE (Salon Didier Alexandre à Besançon)
- 3^{ème} Prix : Justine LONCHAMPT (Salon Acajou Coiffure à Sombacour)

Coupe Homme

- 1^{er} Prix : Léa PARMENTIER (Salon Fred Hair and Beauty à Valdahon)
- 2^{ème} Prix : Romane CHEVIRON (Salon Les Ciseaux de Nihal à Besançon)
- 3^{ème} Prix : Gaspard VARRET (Salon l'Appartement à Besançon)



Formation Raphaël Perrier

Les 02 et 03 juillet dernier, l'équipe de pratique AF CO s'est rendue au centre de formation Raphaël Perrier situé au Mans afin de se former à la nouvelle méthode de coupe PI by Raphaël Perrier.

Cette méthode sera enseignée à nos élèves à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.



Une vision pour l'Avenir

Le mot de la Présidente UNEC 25



L'avenir de la coiffure est prometteur, avec une demande croissante pour des services personnalisés de bien-être, chaque client, chaque coupe, coiffure, coloration, ou autre, devient une véritable toile où le professionnel exprime son savoir-faire par son art et sa capacité à écouter, à comprendre les client(e)s, leurs désirs et à les conseiller.

Fort de tout ce savoir le métier se transforme pour devenir également un véritable conseil en image.

Cet aspect relationnel, combiné à une très bonne maîtrise technique, fait de la coiffure une profession passionnante en constante évolution. D'où l'importance de se perfectionner régulièrement avec des formations continues et spécifiques mises à la disposition de tous les adhérents à l'UNEC.

Notre organisation joue un rôle important pour

les chefs d'entreprises de notre profession, par l'accompagnement et la représentativité au niveau national. Elle offre une gamme de services destinés à soutenir ceux-ci dans leur développement mais aussi dans les moments difficiles grâce à un très bon service juridique et une assurance fracture, entre autres.

En conclusion la synergie qui existe entre les coiffeurs et l'UNEC façonne non seulement les professionnels de demain mais aussi l'avenir d'une profession essentielle à la société.

Par son engagement l'UNEC contribue à faire de la coiffure un métier source de fierté, de savoir-faire, d'enrichissement et de mise en valeur de tous.

MARION CHOPARD-LALLIER
Présidente de l'UNEC 25

Membre de la commission économique et développement durable à l'UNEC NATIONAL

Lancement de la 9^{ème} promotion de l'école des cadres de l'UNEC

À l'heure où la coiffure fait face à de multiples enjeux tels que l'impact de l'inflation sur l'activité, l'augmentation de la concurrence, le poids de plus en plus lourd des obligations réglementaires, l'UNEC souhaite revaloriser l'image de la coiffure. L'UNEC anticipe les évolutions du métier afin de proposer aux coiffeurs des réponses adaptées à leurs besoins et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des institutionnels.

Pour avoir les moyens de ses ambitions, l'UNEC a plus que jamais besoin d'avoir un réseau uni et performant. Aussi, dans ce cadre et pour poursuivre la professionnalisation de l'ensemble de nos Unions, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la neuvième promotion de l'école des cadres.



Objectifs de l'école des cadres :

- Connaître le fonctionnement et les missions de l'UNEC ;
- Consolider la ligne syndicale départementale et régionale ;
- Apporter une plus grande cohésion aux équipes et notamment permettre d'intégrer les jeunes élus ;
- Déterminer des objectifs partagés pour défendre les intérêts de la profession et promouvoir le métier de la coiffure.

Apports pour les élus :

- Acquérir des compétences pour animer des réunions et veiller à l'efficacité de celles-ci en s'assurant de l'expression de chacun et développer ses aptitudes à prendre des décisions avec discernement et faire preuve d'expertises ;
- Prendre confiance en soi pour assumer un rôle d'interface avec ses confrères qu'ils soient adhérents ou non ;
- Animer et représenter la structure syndicale auprès des divers partenaires publics ou privés ;
- Savoir appréhender l'environnement artisanale pour mieux représenter sa profession comme ambassadrice ou ambassadeur de l'UNEC.



Reconnaissance



L'UNEC FRANCHE-COMTÉ existe depuis plusieurs décennies et eut à sa présidence des personnes prestigieuses comme Monsieur Roger Barthelemy ou Monsieur Michel Delgrande qui ont œuvré pour la défense et le développement de notre profession.

Nous souhaitons valoriser quelques ami(e)s issu(e)s de nos quatre départements pour leur engagement, et, leur investissement de longue date.

Lors de l'Assemblée Générale de l'UNEC FC organisée le lundi 11 mars 2024, nous avons mis à l'honneur Madame Yvette Garcia, pour sa transmission et son savoir artistique qui a permis à plusieurs générations de titiller les étoiles et bien sûr pour son investissement syndical.

Merci à Monsieur Raphaël Maitrejean (UNEC 39) pour la transmission de son savoir, tout particulièrement en coiffure masculine et pour son investissement comme Jury hors pair et dans le syndicalisme.

Patrice Binetruy
Président UNEC Franche-Comté.

Rendez-vous UNEC en Ardèche



Les Rendez-vous de l'UNEC 2024 se sont tenus avec succès à Vallon-Pont-d'Arc les 17 et 18 mars derniers et ce sont près de 200 élus coiffeurs, venus des quatre coins de France, qui ont échangé sur les enjeux stratégiques du secteur.

Une délégation régionale était présente lors de ces rendez-vous de la Coiffure, dans un bel esprit d'équipe, nous nous sommes rassemblés et nous étions présents lors de ces deux journées pour un objectif commun : **faire grandir la profession et lui assurer un avenir serein.**



CPF : la participation financière obligatoire du salarié



L'article R6323 du Code du travail issu du décret n°2024-394 du 29 avril 2024 prévoit désormais une participation obligatoire des salariés au financement de leurs actions de formation éligibles au compte personnel de formation.

En effet, depuis le 2 mai 2024, le salarié qui mobilise son CPF en vue de financer une formation éligible au CPF doit s'acquitter d'une participation financière obligatoire d'un montant de 100 euros par formation peu importe le montant de ses droits acquis dans son compte formation. Cette somme doit être payée directement par le salarié via son compte formation.

Par exception à la participation obligatoire du salarié, des exonérations sont prévues.

C'est notamment le cas :

- Des demandeurs d'emploi ;
- Des salariés dont le coût de la formation est supérieur au montant de leur solde CPF et fait à ce titre l'objet d'un abondement de l'employeur ;
- Des salariés qui mobiliseraient l'abondement du CPF par l'assurance maladie réservée aux victimes d'AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles) atteintes d'une incapacité permanente supérieure ou égale à 10 % en vue de leur reconversion.

Le nouveau texte prévoit également que le reste à charge de 100 euros pourra être pris en charge par un tiers à savoir l'employeur ou par l'OPCO.

Le montant de 100 euros sera revalorisé par arrêté, au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages. Le montant de ce reste à charge est ainsi indexé sur l'inflation.

Report en 2025 de l'obligation de déclaration de l'employeur en matière de formations relatives à la santé et sécurité dans le passeport de prévention

La loi Santé au travail (n°2021-1018) du 2 août 2021 destinée à renforcer la prévention en matière de santé au travail, a créé le Passeport de prévention dans l'article L4141-5 du Code du travail.

Il s'agit d'un outil pour la prévention des risques professionnels.

La réalisation de formations par vos salariés en matière de santé et de sécurité permet de réduire les risques professionnels tels que les accidents du travail auxquels vos salariés sont exposés.

Il en ressort que l'objectif du passeport de prévention consiste essentiellement à anticiper ces risques puisqu'en ayant un accès à l'ensemble des formations effectuées par un salarié en matière de santé et de sécurité, un employeur pourra mettre à jour, ou le cas échéant, envoyer un salarié en formation afin qu'il ait le niveau de compétences exigé pour son poste de travail.

À cette fin, le rôle de l'employeur consistera à alimenter le passeport de prévention avec l'ensemble des formations effectuées par le salarié.

Initialement prévue pour 2024 ainsi que nous vous l'avions indiqué dans la newsletter n°5 du 18 janvier 2023, l'obligation pour les employeurs de déclarer les formations et l'ouverture de l'espace de déclaration sont reportées à 2025. La date précise n'est pas encore connue à ce jour.

Retour sur les stages du premier semestre 2024

Stage Chignons 1^{er} niveau
avec Thibault Royer



Stage Coupes et Styling, Sensitive Cut
avec Christophe Gaillet



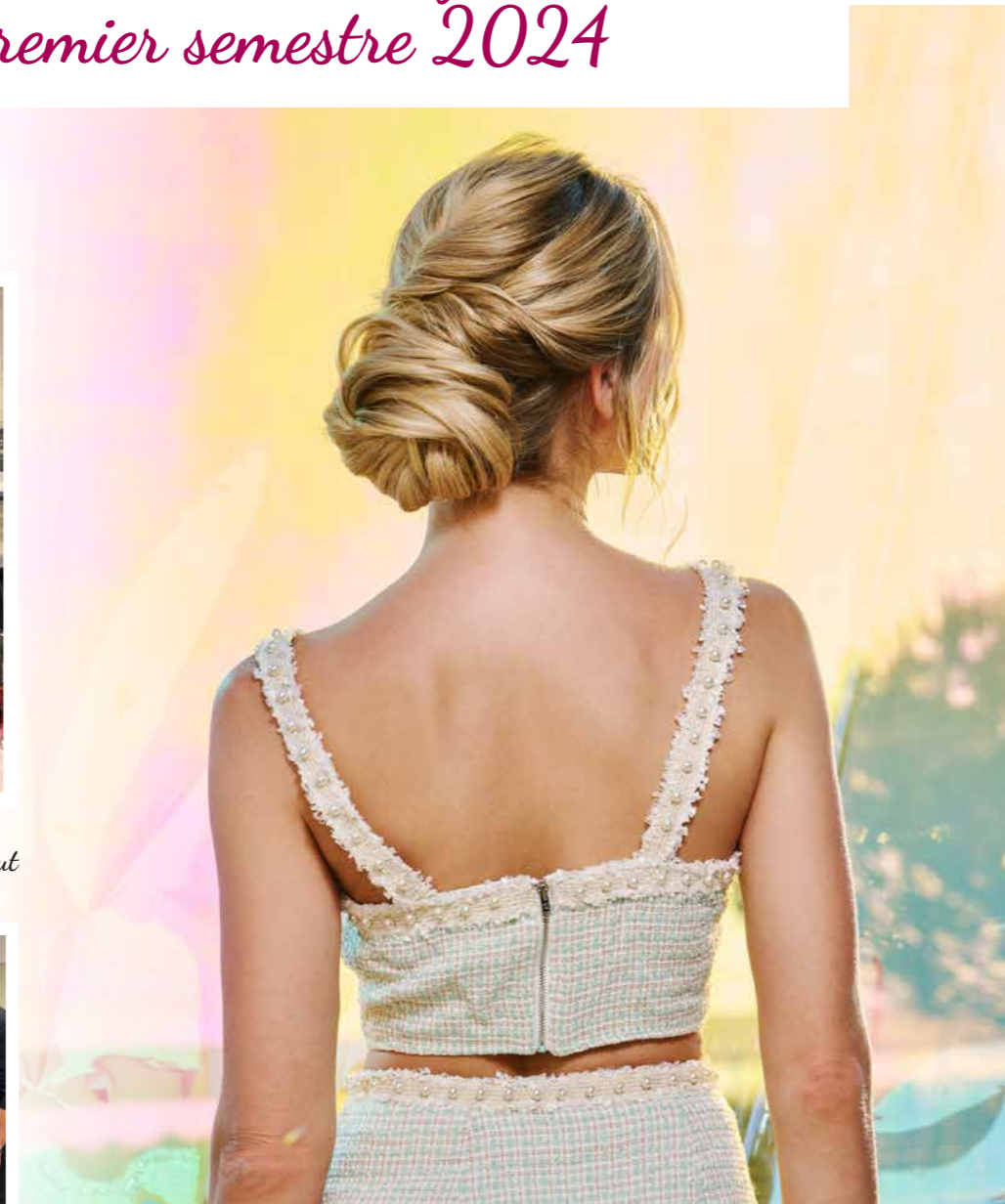
Stage Coupes femmes 1^{er} niveau
avec Emilie Parisot



Stage Coupes femmes 2^{ème} niveau
avec Valérie Cagnetta



Stage La trilogie du dégradé
avec Jean-Michel Faretra



Programme des stages de septembre 2024 à janvier 2025

FORMATION À BESANÇON

Septembre

EXCLUSIF !

STAGE PROPOSÉ PAR L'12CR INSTITUT COIFFEUR CRÉATEUR REPRENEUR

09 ET 10 SEPTEMBRE
VENDRE SON SALON DE COIFFURE
2 JOURS - 14H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise.

Vous êtes en fin de carrière ou bien encore vous souhaitez voguer vers de nouveaux horizons professionnels et souhaitez vendre votre/vos salon(s) de coiffure? Sachez que cela ne s'improvise pas et qu'une bonne vente se prépare. L'12CR, Institut Coiffeur Créateur-Repreneur, a imaginé pour vous un cursus sur-mesure et ultrapratique qui vous permettra de concrétiser sereinement votre projet de cession.

Objectifs :

- Approfondir sa connaissance du marché de la coiffure en France afin d'adapter sa stratégie de vente
- Faire l'état des lieux de son/ses salon(s)
- Maîtriser la dimension juridique, sociale et économique de la cession d'une affaire
- Connaître les prix pratiqués à l'occasion d'une cession d'entreprise de coiffure
- Savoir trouver le bon acheteur
- Connaître les différents programmes d'accompagnement et préparer sa nouvelle vie.

Formation assurée par des experts du secteur sélectionnés par l'Union nationale des entreprises de coiffure.

30 SEPTEMBRE
DIGITAL by Raphaël Perrier
avec Camille Leturmy.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL
PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, possibilité d'effectuer la formation pour les apprenants en CAP, BP et BAC PRO en coiffure.

Développer l'image de son salon sur les réseaux sociaux, connaître les codes et bonnes pratiques des réseaux sociaux, créer du contenu de qualité, attirer et fidéliser les abonnés et les clients.

Octobre

14 OCTOBRE
Barbier et Rasage 2^{ème} niveau
avec Nicolas Beauflis.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL
PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP, Première et Terminale BAC PRO, barbier néophyte (Coiffure).

Ce stage permettra de réviser la technique du rasage à l'ancienne, cette formation s'ouvrira à la taille de barbe et au traitement de la moustache. Le dessin tribal apporte une autre dimension pour un public averti. Concerne les personnes ayant déjà suivi le 1^{er} niveau et / ou connaissance en barbe et rasage.

STAGE OFFERT AUX ADHÉRENTS DE L'UNEC

Pour les Chefs d'entreprise n'adhérant pas à l'UNEC, une demande de prise en charge auprès du FAFCEA sera effectuée. Pour les salariés, une demande de prise en charge auprès de l'OPCO EP sera réalisée.

RÉSERVEZ VITE ! PLACES LIMITÉES

21 OCTOBRE
MANAGEMENT
by Raphaël Perrier avec Yannick Foleat.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL
PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, possibilité d'effectuer la formation pour les apprenants en CAP, BP et BAC PRO en coiffure.

Découvrir les clefs pour devenir manager, apprendre à gérer et motiver son équipe, acquérir des nouvelles compétences. Quels sont les principes d'un bon management, comment définir des objectifs, comment communiquer, motiver ses équipes, comment recruter de nouveaux clients.

28 OCTOBRE
Les bases du chignon
et ses dérivés avec Thibault Royer.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL
PRÉ-REQUIS : BP 1^{ère} et 2^{ème} année ou Première et Terminale BAC PRO en coiffure.

Reprise des bases pour réaliser un chignon en autonomie, faire preuve de méthodologie et faire les bons choix en termes de matériels et produits de coiffage.

28 OCTOBRE

Coupes au Féminin
avec Valérie Cagnetta.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés en coiffure.

Perfectionner ses compétences, approfondir ses connaissances, diversifier sa technique. Echanger, se laisser emporter dans l'univers des coupes tendances ou personnalisées de Valérie Cagnetta.

Novembre

04 et 05 NOVEMBRE

STYLE & DESIGN
avec Jean-Michel Faretra.

2 JOURS - 14H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, apprentis BP, Première et Terminale BAC PRO en coiffure.

Aborder les différentes étapes d'un coaching coiffure. S'informer des habitudes coiffure, en passant par le visagisme et la gestuelle de la coiffure, les différentes natures de cheveu ainsi que la signification des couleurs.

Mise en pratique des acquis afin de mettre en exergue les différentes coupes qui correspondent à telle ou telle forme de visage et aller plus loin tel un vrai professionnel.

18 NOVEMBRE

Coupes Hommes 1^{er} niveau
avec Nicolas Beauflis.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année, Seconde BAC PRO Métiers de la Coiffure.

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires et selon le référentiel du CAP Métiers de la Coiffure.

25 NOVEMBRE

Coupes femmes sculptées
rapides, évolutives et commerciales
avec Christian Navarre.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : Chefs d'entreprise, salariés, Apprentis BP, Première et Terminale BAC PRO en coiffure.

Maîtriser une technique efficace et rapide en additionnant géométrie de coupe et feeling de la création et du ressenti professionnel. Permettre aux participants d'acquiescer les éléments d'une démarche conduisant à mettre en œuvre des techniques évolutives de coupes en phase avec des propositions actuelles et « tendance » à sa clientèle.

Décembre



02 DÉCEMBRE

Coupes 1^{er} niveau
avec Valérie Cagnetta.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année, Seconde BAC PRO Métiers de la Coiffure.

Reprise des bases, évolution de la coupe, programme adapté par rapport au niveau des stagiaires.



09 DÉCEMBRE

Coupes Femmes 2^{ème} niveau
avec Emilie Parisot.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année, BP 1^{ère} année / Seconde et Première BAC PRO ayant suivi le 1^{er} niveau. BP 2^{ème} année, Terminale BAC PRO (Coiffure).

Le rappel des bases est contrôlé par notre formatrice, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes dites commerciales.

Janvier



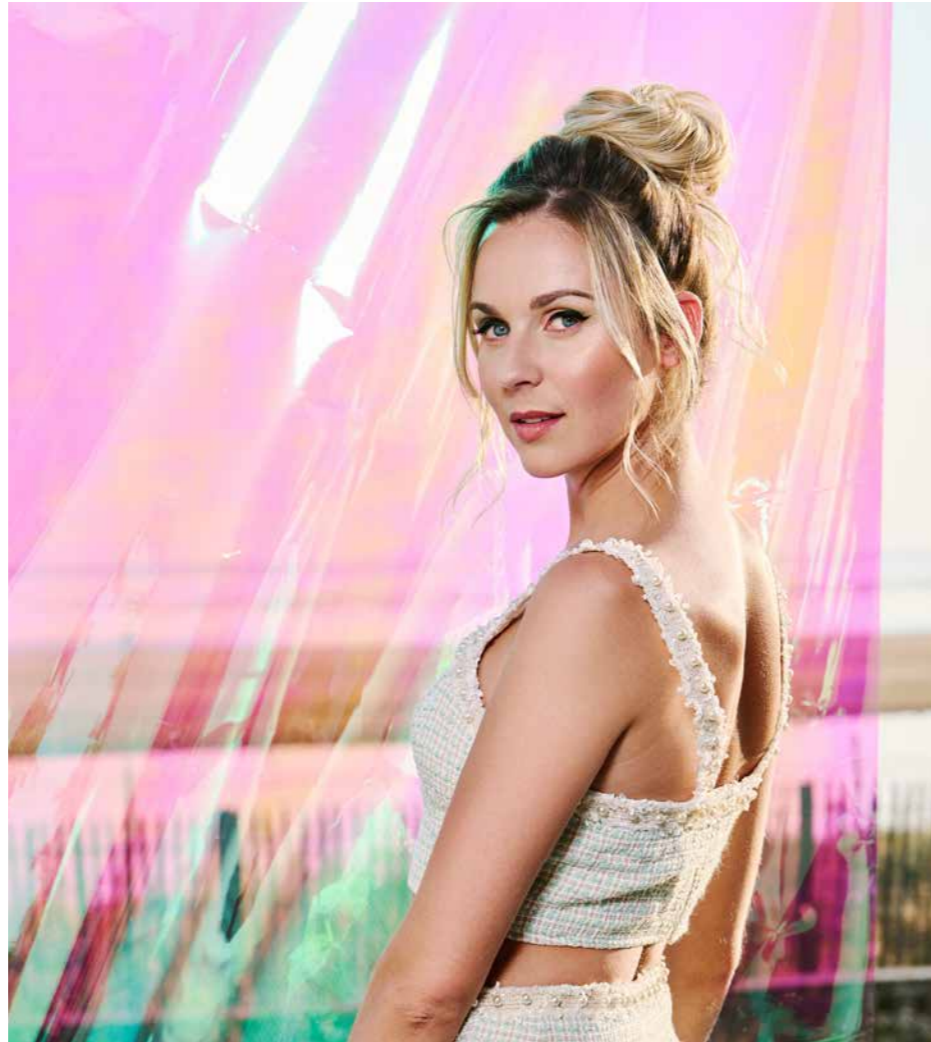
20 JANVIER

Coupes Hommes 2^{ème} niveau
avec Nicolas Beauflis.

1 JOUR - 7H - PRESENTIEL

PRÉ-REQUIS : CAP 1^{ère} et 2^{ème} année, BP 1^{ère} année / Seconde et Première BAC PRO ayant suivi le 1^{er} niveau. BP 2^{ème} année, Terminale BAC PRO (Coiffure).

Le rappel des bases est contrôlé par notre formateur, notre jeune stagiaire va évoluer vers des coupes hommes dites commerciales.



Les contenus des stages

PRÉ-REQUIS : Artisans, salariés, apprentis (Selon le stage).

JOURS : LUNDI et / ou MARDI

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES :

DÉLAI D'ACCÈS : 15 jours avant la date du stage

Vous recevez toutes les informations sur les horaires, le matériel et le contenu de la formation choisie.

Annulation possible sans frais de dossier jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant la date de formation choisie, l'AFCO facturera l'intégralité des frais de dossier ainsi que des débits de formations à hauteur de 50 % du montant de la prestation.

TÉLÉPHONEZ à ÉLODIE pour réservation **03 81 88 63 87**

OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE :

Se former pour acquérir de nouvelles connaissances et développer des compétences afin de dynamiser sa carrière professionnelle.

STAGES : Contenus adaptés aux besoins des entreprises, l'entreprise dispose ainsi d'un outil performant pour développer ses services, aucun dossier à préparer, ÉLODIE s'occupe de toute la partie administrative et mise en place.

TARIFS :

FRAIS DE DOSSIER PAR STAGIAIRE : 54 €

LE(S) ARTISAN(S) : Prise en charge **FAFCEA** selon les disponibilités financières.

LE(S) SALARIÉ(S) / APPRENTI(S) : Prise en charge par **l'OPCO EP** selon les disponibilités financières, être à jour des cotisations. La demande de prise en charge doit être réalisée par l'entreprise. L'AFCO est dans l'attente d'un accord de l'OPCO EP pour être tiers déclarant.

ATTESTATION DE STAGE : Une attestation est remise à chaque participant à la fin de chaque formation.

Concernant les stages Chignons : l'AFCO prêtera une tête malléable ou vous pouvez aussi prendre la vôtre.

Concernant les stages de couleurs et/ou mèches : Ajoutez 20 € pour les produits techniques.

NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP*

* Si vous avez besoin d'aménagement particulier pour suivre la formation, n'hésitez pas à nous contacter.



Ensemble, pour le futur de la coiffure.

L'ORÉAL
Produits Professionnels

&

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS EP

Réalisez des milliers d'euros d'économies sur votre assurance de prêt !

Scanner et simuler

03 81 54 37 29

HFZ ASSURANCES - 27 QUAI DE STRASBOURG
25000 BESANÇON

Raphaël Terrier

LEADER DE L'ÉDUCATION

DES FORMATIONS COIFFURE PARTOUT EN FRANCE

PARTENAIRE
ÉCOLE DE COIFFURE
AFCCO BESANÇON

RAPHAELPERRIER.COM | INFOS AU 0762527365

COSMETYCA

Agencement Produits Matériel Coiffure

PALCO PROFESSIONAL

MATERIEL AGV - CISEAUX TONDEO - COLORATION PALCO

2, impasse Faltans - 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Cyrill Gaulard - Tél : 03.81.61.38.55 - 06.35.59.45.24



Historique

L'AFCO, l'association franc-comtoise de Formation Coiffure, a été créée en juillet 1997 par l'Union Régionale des Coiffeurs de Franche-Comté (l'URFCO) et son Président **Michel Delgrande**.

L'AFCO a pour objectif de développer la formation première, la formation qualifiante, ainsi que la formation continue par le biais de stages destinés aux artisans et aux salariés. L'AFCO permet à ceux-ci de perfectionner leur niveau, de rester au fait des nouvelles tendances et de se développer.

Ce centre appartient aux 230 entreprises de coiffure franc-comtoises affiliées à la Fédération Nationale de la Coiffure Française, il fonctionne comme un lycée professionnel hors contrat.

QUELQUES DATES

Juillet 1997	Création du centre de formation continue
Septembre 2000	Évolution en lycée professionnel pour préparer les Brevets Professionnels de coiffure
Septembre 2001	Ouverture d'une session de CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
Novembre 2007	L'AFCO fête ses 10 ans
Octobre 2010	10 ans de l'école (formation diplômante)
Septembre 2020	Évolution en CFA (Centre de Formation d'Apprentis)
Octobre 2020	Certification QUALIOPI
Novembre 2022	Audit de surveillance QUALIOPI validé
Septembre 2024	Ouverture des classes Seconde et Première BAC PRO Métiers de la Coiffure



16, rue de Belfort
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 88 63 87
Fax 03 81 50 43 97
sandra@afco-besancon.fr
elodie@afco-besancon.fr

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



L'école des entreprises
de Franche-Comté